

AFFICHÉ le 25/04/23



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-087

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale

Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour travaux avec camion grue

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le code de la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

Vu les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,

Vu l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant la demande effectuée par la Sté HUGON pour effectuer des travaux de grutage d'un abri de piscine,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de l'intervention,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement, d'un camion grue et d'un véhicule de soutien, est autorisé le mardi 09 Mai 2022 de 09h00 à 12h00 à proximité du 7, rue des SPORTS.

La circulation sera maintenue en demi-chaussée et l'alternat de circulation régulé par le pétitionnaire.

ARTICLE 2 :

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 24 avril 2023

Le Maire

Grégory DELFOUR